

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le **lundi 5 juillet 2021**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

### Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,  
Louis HUBERT (à c/de 20H10), Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HESLENS, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Adjoint,  
Philippe BONNEAU, Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Dominique SÉVIN, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZÉ, Rozenn COROLLER, Dany FRATTINI, Maud DESCHAMPS, Jean-Pierre BATON, Patricia BOURNAI, Christian VETIER, Marie-Véronique LESAIN, Valérie LOUAZEL, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Conseillers Municipaux.

### Procurations :

Christelle HOUZOT à Emmanuel CASADO  
Anne ROBLIN à Anne CARRÉE  
Benoît FOUCHER à Valérie LOUAZEL  
Jean-François COLAS à Pierre-Yves TANVET  
Céline THEUREAU à Dany FRATTINI

**Secrétaire de séance** : Anne CARRÉE

**Assiste également à la séance** : Erwan MANGARD, directeur général des services

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2021

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents lors de la séance,**

**- APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 25 mai 2021.

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2021

#### AFFAIRES GENERALES

- Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal
- Intervention de deux membres du CMJ (Conseil Municipal Jeunes) pour présenter les projets qu'ils souhaitent mettre en place dans le cadre de leur mandature afin d'en avoir la validation

#### DOMAINE ET PATRIMOINE

1. Intégration et classement d'une parcelle dans le domaine public communal

#### CADRE DE VIE

2. Agence de l'Eau Loire Bretagne : mandat de raccordement à l'assainissement collectif et réseau d'eaux pluviales des particuliers

#### COMMANDE PUBLIQUE

3. Attribution du marché de conception-réalisation du skatepark

#### PERSONNEL COMMUNAL

4. **Modification du grade du poste d'agent d'accueil et d'urbanisme**
5. **Modification du tableau des effectifs liée à des avancements de grades**

#### QUESTIONS DIVERSES

## AFFAIRES GENERALES - Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

CONCESSIONS CIMETIERE et COLUMBARIUM				
N° Acte	Concessionnaire	Date	Durée en années	Emplacement
1715	VINOUBE Marcelle et Yvonne	05/05/2021	30	E-0089
1716	LIGUET Florent et Martine	05/05/2021	30	A-0025-0001
1717	HENRY Pierre	05/05/2021	30	A-0025-0002
1718	BOURVIC Anne-Marie	05/05/2021	30	C-0078
1719	GOAZIOU Marie	07/05/2021	30	B-0124
1720	TESSIER Patricia	07/05/2021	30	H-0002B
1721	DEHAIS (M.Mme)	07/05/2021	30	A-0189
1722	BOUYAUX Pascal	08/06/2021	30	B-0065
RENONCIATION A DROIT DE PREEMPTION SUR PROPRIETE				
N° Acte	VENDEUR PROPRIETE	Date	Cadastré	Surface en m <sup>2</sup>
21P0029	BERNARD Christian (SCI PRIMEVERE) - 7, av. du Gal de Gaulle (*)	06/05/2021	AD 168	1 200
21P0030	CASTILLA Jean-Louis - 8, allée des Peupliers	18/05/2021	AD 64	901
21P0031	BRIENS David - 6, rue du Roi Arthur	18/05/2021	A 2569	536
21P0032	2MB INTERNATIONAL - 70, av. du Gal de Gaulle	01/06/2021	AL 123 124 135	23 725
21P0033	GODET Robert - 10, rue du Stade	10/06/2021	AM 317	99
21P0034	AIGUILLON CONSTRUCTION - 12, rue Duguay Trouin (*)	10/06/2021	AL 48 49 172 174	5 842
21P0035	AIGUILLON CONSTRUCTION - 8, rue Duguay Trouin (*)	10/06/2021	AL 48 49 172 174	5 842
21P0036	SCI DU CHAMP POIRIER - le Champ Poirier	10/06/2021	AI 259	431
21P0037	POINSU F. - COSSU A. - 22, rue des Tisserands	10/06/2021	AI 246	511
21P0038	PRIOUR Francis (M.Mme) - 5, rue Pierre Marchand (*)	10/06/2021	AC 35	67
21P0039	PRIOUR Francis (M.Mme) - 5, rue Pierre Marchand (*)	10/06/2021	AC 35	67
21P0040	GERARD (consorts) - 25, rue des Glenan	10/06/2021	AB 414	608
21P0041	HAINAULT Jean-Michel - 27A, av. de Brocéliande (*)	10/06/2021	A 2760	2 903
21P0042	LAMOTTE AMENAGEUR - 35, rue des Tisserands (lotissement)	22/06/2021	AI 269	685
21P0043	LAMOTTE AMENAGEUR - 26, rue des Tisserands (lotissement)	22/06/2021	AI 267	343
	<i>(*) surface totale de la propriété cadastrale - emprise d'immeuble</i>			
FINANCES				
DEVIS	Gpt <b>SIAM Conseils</b> , mandataire (Tours, 37) et <b>TELIM Promotion</b> , co-traitant (Tours, 37) - ZAC Multisites : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	15/06/2021		39 525,00
DEVIS	<b>LCBTP</b> (Noyal-sur-Vilaine) : audit de la voirie	16/06/2021		10 380,00

## AFFAIRES GENERALES - Conseil Municipal Jeunes

Intervention de deux membres du CMJ (Conseil Municipal Jeunes) pour présenter les projets qu'ils souhaitent mettre en place dans le cadre de leur mandature afin d'en avoir la validation.

*Mme LEBRETON accueille Maëlle et Eloé, membres du Conseil Municipal des Jeunes installé en janvier 2021. Les membres du CMJ, accompagnés de Marie et Céline, animatrices service jeunesse, ont travaillé depuis 6 mois à l'élaboration de leurs projets. Maëlle et Eloé ont été désignées par leurs camarades pour venir présenter les deux projets soumis ce soir à l'approbation du Conseil Municipal. C'est une expérience grandeur nature de la réalisation d'un projet, de l'idée jusqu'à son financement et sa réalisation.*

*MAËLLE présente le projet de concours d'art. Il a été choisi pour soutenir les commerces qui ont été fermés pendant près d'un an et donner du plaisir aux enfants. Ce projet va être organisé par le Conseil Municipal des Jeunes en partenariat avec les commerçants et les services de la mairie, pour les enfants de 3 à 14 ans, avec la création de quatre catégories : 3/5 ans, 6/8 ans, 9/11 ans et 12/14 ans. L'idéal serait de lancer le concours en novembre. Le coût est de 200 € environ (prix de l'agrandissement des œuvres des gagnants). Les enfants pourront participer via un bulletin disponible en mairie, au centre de loisirs ou service jeunesse, ainsi qu'en coupon détachable dans le bulletin municipal.*

Le Conseil Municipal des Jeunes va travailler sur un règlement de concours. Les enfants seront informés de concours grâce à une communication sur les réseaux sociaux de la ville et du service jeunesse, des affiches en mairie, au centre de loisirs, au service jeunesse, dans les écoles et dans les commerces y participant. Une exposition permettra de voir toutes les œuvres. Les gagnants verront leur production dans les vitrines des commerçants participant à l'animation en format agrandi de 100x130 cm environ. Le Conseil Municipal des Jeunes réfléchit à une autre solution d'exposition des œuvres lauréates si les vitrines ne permettent pas d'accrocher des grands formats. MAËLLE indique que pour favoriser des œuvres colorées et gaies, les thèmes envisagés sont : « A fond les couleurs » pour les plus petits et « Au fond de l'océan » pour les plus grands. Les techniques autorisées permettront la création d'œuvres faisant très peu de place au blanc et au gris : feutre, peinture, collage, encre et techniques mixtes. MAËLLE note également que les commerçants feront partie du jury.

ELOE présente le projet de journal « le Noyal Kids ». Ce journal sera réalisé par les membres du CMJ pour les jeunes noyalais du CP à la 3<sup>ème</sup>. Il aura pour objet de les informer de l'actualité à Noyal-sur-Vilaine et aux alentours. Pour enrichir ce journal, les membres du CMJ travailleront en partenariat avec la Mairie, Mme le Maire, les noyalais, la personne chargée de la communication, des personnes travaillant dans le milieu journalistique mais aussi via leurs propres réseaux. Idéalement le lancement de la 1<sup>ère</sup> édition pourrait se faire en janvier 2022 et permettrait ainsi de faire un retour sur le concours d'art prévu en décembre 2021. Sur la partie financière, ELOE informe des devis faits pour l'impression, le premier auprès de Top Office pour 432 € pour 3 parutions en 300 exemplaires, le second, de meilleure qualité, mais plus cher, auprès de Média Graphic pour 597 €. Il y aura plusieurs rôles attirés lors de la confection du journal : le photographe, le lecteur, le graphiste, le rédacteur, le journaliste. De plus pour la communication, ELOE indique que le groupe a proposé plusieurs sites et espaces : le Facebook de la ville, l'Instagram de la jeunesse, le Noyal Mag', le site de la Ville et le panneau numérique. Plusieurs rubriques sont également prévues pour attirer les lecteurs : des astuces (maison, bricolage, dessins, jeux vidéos,...), des reportages sur les métiers, des blagues, jeux, cartes à collectionner, photos, images et interview. Pour compléter la diffusion numérique du « Noyal Kids » auprès d'une majorité d'enfants et de jeunes, il est proposé de le mettre à disposition dans les écoles, au collège, à la mairie, à la boulangerie, à la Marelle, au service Jeunesse et à L'intervalle.

M. DETRAIT sollicitant le format prévu pour ce « Noyal Kids ? », ELOE et Mme LEBRETON, précisent qu'il s'agirait d'un format A3 plié en deux, soit au maximum 4 pages.

En réponse à Mme LOUAZEL, ELOE indique que le choix d'un tirage en 300 exemplaires correspond aux élèves inscrits dans les écoles sur la catégorie d'âge concernée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE les deux projets présentés par les membres du Conseil Municipal des Jeunes.**

Mme le MAIRE, au nom du Conseil Municipal, remercie et félicite l'ensemble des membres du Conseil Municipal des Jeunes pour tout le travail mené. Les élus seront ravis de suivre le lancement du concours d'art et du Noyal Kids.

Mme LEBRETON remercie également Céline et Marie pour leur travail et leur accompagnement.

Mme LE MAIRE considère la réflexion du Conseil Municipal des Jeunes très prometteuse et les élus suivront l'évolution de leurs projets avec beaucoup d'intérêt.

## **N° 2021.07.01 – DOMAINE ET PATRIMOINE : intégration et classement d'une parcelle dans le domaine public communal**

Présentation : Sébastien COQUELIN

La commune a été informée par l'Etude notariale LORET de SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE que sa cliente, la société 2MB INTERNATIONAL, ayant son siège 70, avenue du Général de Gaulle à Noyal-sur-Vilaine, était propriétaire d'une parcelle située dans l'emprise de la rue Denis Papin.

Il s'agit de la parcelle AL135, d'une superficie de 142m<sup>2</sup>. La société 2MB INTERNATIONAL propose une rétrocession à l'euro symbolique à la commune.

Compte tenu de son usage en tant que partie de voirie, il convient de régulariser la cession de cette parcelle, à l'euro symbolique, comme proposé par la société propriétaire, afin qu'elle intègre le domaine public communal, étant précisé que les frais d'actes induits ne seront pas à la charge de la commune.

Les services de France Domaine n'ont pas à être sollicités s'agissant d'une acquisition amiable inférieure à 180 000 €.

*Mme LOUAZEL, en parallèle de ce point, s'interroge sur le devenir de l'entreprise 2MB, ayant constaté au titre du droit de préemption, la vente de l'emprise globale de la société. Elle sollicite des informations en ce sens et souhaite connaître la raison pour laquelle la commune n'a pas préempté, celle-ci étant peut-être susceptible d'obtenir des aides dans le cadre du plan de relance.*

*M. COQUELIN, s'agissant de la situation de l'entreprise, indique ne pas pouvoir donner plus d'informations, s'agissant d'un cadre privé. La commune a été contactée par le notaire chargé de la vente, uniquement en ce qui concerne la parcelle sur domaine public à régulariser. Au regard du prix de vente, l'acquisition par la commune, est impossible. Il faudrait de plus ajouter un coût de dépollution de ce site industriel de 2,3 ha. L'acquisition n'était pas plus envisageable par la Communauté de Communes, cet espace étant hors de son périmètre d'action. Au regard des interrogations fréquentes sur le Droit de Préemption Urbain, M. COQUELIN trouverait intéressant qu'une formation soit dispensée aux membres du Conseil Municipal pour qu'ils puissent mieux appréhender ce sujet. M. COQUELIN explique que la commune n'a pas défini de projet pour ce site et a déjà, parmi ceux inscrits au PLU validé en 2018, la réalisation de la ZAC Multisites, opération conséquente qui aura un impact financier fort.*

*M. VETIER concernant la voie liée à cette parcelle souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'un aménagement cyclable ainsi que l'amélioration de l'éclairage public qui est insuffisant.*

*Mme LE MAIRE, sur les aménagements cyclables, rappelle que la commune va engager un gros projet rue Francis Monnoyeur. A l'avenir, il peut être envisagé de prévoir des aménagements sur les accès aux abords du collège et du secteur du Champ Michel. Actuellement les collégiens empruntent la contre-allée et sont assez protégés, mais il est possible d'améliorer la circulation. Pour l'éclairage, Mme le Maire rappelle que la commune a un plan pluriannuel d'amélioration et de modernisation de l'éclairage. Un budget est donc alloué chaque année pour moderniser l'éclairage et le passer progressivement en LED pour faire des économies. Si les candélabres sur ce secteur sont un peu anciens, ils pourront être remplacés au fur et à mesure de la programmation des travaux. En écho aux propos de M. COQUELIN, Mme LE MAIRE rappelle aux élus qu'ils ont la possibilité de suivre des formations. Une formation à l'urbanisme peut toujours être intéressante pour en acquérir les termes et la technicité. L'ARIC, par exemple, en propose plusieurs qui sont très intéressantes et permettent de balayer les sujets, les champs d'intervention et les possibilités des communes.*

### **Le Conseil Municipal,**

#### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'intégration de la parcelle décrite ci-avant dans le domaine public communal,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition, dans les conditions présentées ci-avant.

## **N° 2021.07.02 - CADRE DE VIE - Agence de l'Eau Loire Bretagne : mandat de raccordement à l'assainissement collectif et réseau d'eaux pluviales des particuliers**

Présentation : Emmanuel CASADO

Enjeu environnemental pour la reconquête de la qualité de l'eau, la mise en conformité des branchements assainissement des particuliers permet, d'une part, d'éviter les rejets directs au milieu naturels (eaux usées dans les eaux pluviales) et, d'autre part, de réduire les eaux parasites arrivant à la station d'épuration (eaux pluviales dans les eaux usées).

Dans le cadre des nouveaux aménagements de voirie, la collectivité réhabilite également les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales si leur état le nécessite. Ces travaux permettent ainsi à des particuliers d'obtenir un diagnostic de leur branchements (enquêtes menées par VEOLIA avant travaux), et, pour les propriétés non conformes, de réaliser des travaux de mise aux normes.

Par ailleurs, lors de la vente d'une propriété, un contrôle de raccordement est obligatoire. Ainsi, le vendeur ou l'acquéreur prend connaissance de l'état des raccordements et s'engage à réaliser les travaux de mise en conformité dans l'année qui suit.

Le mandat de raccordement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) propose une subvention pour les particuliers réalisant ces travaux de mise aux normes et favorise ainsi les démarches de lutte contre les eaux parasites. En 2021, le montant attribué par AELB au particulier est de 50 % du montant total des travaux avec un coût plafond de 3 200 € par branchement (soit une subvention maximum de 1 600 € /branchement).

La commune réalisera le suivi administratif et déposera les dossiers de demandes de subventions des particuliers concernés. La commune, après avoir pris une délibération annuelle, communiquera à l'agence de l'eau le nombre de mise en conformité prévisionnel afin d'obtenir une enveloppe financière tous les ans. Pour cette année 2021, le nombre d'habitations estimé s'élève à 30.

*Mme LOUAZEL informe du vote favorable du groupe d'opposition pour l'aide apportée par l'Agence de l'Eau, mais s'interroge des possibilités de la commune pour apporter une aide complémentaire et ainsi faciliter les mises aux normes. Le rejet des eaux parasites à la STEP a un coût et il est important qu'il y ait le plus grand nombre d'habitants à effectuer ces travaux.*

*Mme LE MAIRE expose que la commune a trouvé plus logique de passer cette convention avec l'Agence de l'Eau pour permettre aux administrés d'obtenir une aide aux travaux de mise en conformité. Dans le cadre d'une vente, s'il est constaté des travaux à réaliser au contrôle obligatoire, ils peuvent être négociés avec le futur acheteur pour ne pas retarder la signature.*

*M. CASADO, sur question de M. VETIER, précise que les travaux sont priorisés en fonction des diagnostics déjà posés par VEOLIA. L'objectif est vraiment d'inciter les personnes à se mettre en conformité pour favoriser le bon fonctionnement et ne pas surcharger la STEP.*

*Sur demande de M. VETIER, M. CASADO confirme que la commune viendra poser des boîtes de branchement des eaux pluviales devant chaque habitation quand elle réalisera des travaux de voirie. Après ce sera à chaque propriétaire de venir se raccorder pour se mettre en conformité.*

*Mme LE MAIRE indique que la commune prend en charge tout ce qui est sur le domaine public. La partie sur domaine privé est à la charge du propriétaire et c'est sur cette partie qu'une aide peut être attribuée à l'intéressé.*

*Mme LEBRETON, au regard du caractère obligatoire estime que l'aide, même si elle n'est pas négligeable, peut s'avérer insuffisante pour certaines familles en situation délicate. Dans ce cas précis, elle suggère qu'une aide exceptionnelle puisse être attribuée par le CCAS.*

*Mme LE MAIRE confirme que cette solution est envisageable pour des familles avec des moyens modestes.*

*Sur question de M. BONNEAU, M. CASADO indique qu'effectivement, même si un bien se retrouve en vente plusieurs fois, chaque propriétaire du bien devra faire les diagnostics obligatoires, dont celui concernant le rejet des eaux, ces diagnostics ayant une durée de validité limitée.*

### **Sur avis unanime de la commission « Aménagement, Cadre de vie » qui s'est réunie le 23 juin 2021, Le Conseil Municipal,**

#### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au nom de l'ensemble des particuliers devant mettre aux normes leurs branchements assainissement soit un montant de 48 000 € estimé (30 habitations x 1 600 €) ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à mettre en œuvre ce dispositif et à signer tout document utile à ce dossier.

### **N° 2021.07.03 – COMMANDE PUBLIQUE : attribution du marché de conception-réalisation du skatepark.**

Présentation : Emmanuel CASADO

Lors de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2021 de vote des budgets d'investissement, des crédits budgétaires ont été alloués pour l'aménagement d'un skatepark.

La Commune de Noyal-sur-Vilaine est équipée de quelques modules de « skatepark » sur le site du complexe sportif Nominoë. Cet équipement n'est plus adapté à la pratique et aux attentes des usagers. La structure actuelle sera conservée soit à son emplacement actuel soit à son emplacement d'origine près de la nouvelle salle intercommunale sur le site de Nominoë. Il a donc été décidé de réaliser un nouveau « skatepark ».

Un groupe de travail a été désigné pour la définition des besoins, composé de membres des commissions Vie associative et sportive, Vie scolaire, enfance-jeunesse et citoyenneté et d'un panel de pratiquants.

Plusieurs sites ont été pré-positionnés permettant de répondre à plusieurs critères :

1. *se trouver dans un espace suffisamment dégagé pour ne pas créer de nuisances sonores,*
2. *être de préférence à proximité de quartiers jeunes, central,*
3. *et d'un accès aisé afin que potentiellement les jeunes puissent y aller directement en skate/trottinette.*

Le site retenu se situe derrière la salle de tennis couverte, au cœur du complexe sportif.

La consultation a été engagée par procédure adaptée, avec date de mise en ligne le 27 mai 2021 et date limite de réception des offres fixée au 21 juin 2021 à 12 heures.

Le skatepark devra être d'influence mixte entre une partie Street et une partie acrobatique ; le concepteur-réalisateur devra s'appuyer sur le travail fait notamment à travers le questionnaire usager pour le choix des modules.

Ce nouvel équipement doit être pensé comme un espace de loisirs ouvert à tous, pratiquants et spectateurs. Il doit permettre au public de tous niveaux de pratiquer les activités autorisées et offrir aux utilisateurs la possibilité d'une pratique polyvalente pour la trottinette, le roller, le skateboard.

La concertation avec les usagers a permis d'affiner le choix des structures et modules. Il pourra comprendre tout ou partie des éléments suivants :

- *des lanceurs (quarter, plan incliné, ...),*
- *des tables (fun box, pyramide, ...),*
- *des éléments de glisse (rail, handrail, curb, ledge, ...),*
- *une ou plusieurs rampe(s) en U.*

Le sol de l'aire d'évolution sera réalisé en béton lisse. Le maître d'ouvrage reste ouvert à toutes propositions de matériaux (béton, métal, bois, ...) pour la réalisation des lanceurs, des tables, des éléments de glisse et des rampes.

Le budget prévisionnel est de 150 000 € HT (y compris études préalables, AMO, sol de l'aire d'évolution, modules...). Une prestation supplémentaire éventuelle prévoit une extension au Sud de l'opération à l'opposé dans la continuité du futur skatepark.

La commune a sollicité le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) et du Pays de Châteaugiron Communauté.

1 offre a été déposée sur la plateforme dématérialisée Mégalis Bretagne.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission MAPA le lundi 28 juin 2021.

Le groupement HEUDE BATIMENT SAS et THE EDGE a présenté une offre conforme au Cahier des Clauses Particulières à 150 000 € HT.

*Sur demande de Mme DROUET, M. DETRAIT et Mme LE MAIRE précisent que le futur espace sera totalement ouvert, néanmoins, l'accès se fera par l'entrée dédiée au tennis.*

**Sur avis favorable unanime de la commission MAPA réunie le 28 juin 2021,**

**Le Conseil Municipal,**

**après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution du marché de conception-réalisation d'un skatepark au groupement HEUDE BATIMENT SAS et THE EDGE qui a présenté une offre conforme au CCP à 150 000 € HT ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférant à cette opération ainsi que toutes prestations supplémentaires éventuelles.

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

### 1. Avancements de grades

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 18 février 2008 fixant le taux de promotion pour les avancements de grades et l'avis du comité technique du 16 mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion, il vous est proposé de donner un avis favorable à la création de postes liés à **des avancements de grades**, comme suit :

Service	Cadre d'emploi actuel - grade	Nouveau cadre d'emploi - grade	Effectif	Temps de travail	Date de nomination
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet	01/09/2021
Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet	01/09/2021
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet	01/09/2021

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **VALIDE** les créations des postes liées aux avancements de grades cités ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

### 2. Modification du grade du poste d'agent d'accueil et d'urbanisme

Suite à radiation d'un agent de nos effectifs au sein du service population et solidarités (agent en disponibilité dans le privé qui a démissionné de son poste), il est proposé de placer en position de stagiaire pour une durée d'un an (préalable à une titularisation) un agent sur le poste d'accueil et d'urbanisme.

Cela induit la modification du tableau des effectifs suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 : suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Poste/Affectation	Grade	Temps de travail annualisé	Taux d'emploi
Service population et solidarités	Adjoint administratif	35h00	100%

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **APPROUVE** la modification correspondante du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à engager signer tout document afférent à ce dossier.

**1/ Résultats des élections :**

Mme LE MAIRE donne les résultats des élections départementales, à Noyal-sur-Vilaine : 50,64 % pour Aude de LA VERGNE et Louis HUBERT et 49,36 % pour Schirel LEMONNE et Stéphane LENFANT. Elle adresse ses félicitations aux nouveaux conseillers départementaux, Mme LEMONNE et M. LENFANT.

Pour les élections régionales, à Noyal-sur-Vilaine, Mme LE MAIRE donne également les résultats : 31,48 % pour Isabelle LE CALLENNEC, 28,09 % pour Loïg CHESNAIS-GIRARD, 21,43 % pour Claire DESMARES-POIRIER, 12,23 % pour Thierry BURLLOT et 6,78 % pour Gilles PENNELLE. Elle adresse ses félicitations au nouveau Président de la Région, M. LOÏG CHESNAIS-GIRARD.

Si le taux de participation aux alentours de 38 % à Noyal-sur-Vilaine est au-dessus de la moyenne nationale, il reste très faible. Mme LE MAIRE remercie tous les habitants qui se sont déplacés pour faire vivre la démocratie. Elle remercie également tous les élus et les personnes bénévoles qui ont accepté de tenir les bureaux de vote sur ces deux dimanches consécutifs. Si cela peut être une contrainte c'est cependant dans le sens de la démocratie participative. Les élections sont des temps forts qui permettent de participer et de s'exprimer. Mme LE MAIRE souhaite aussi remercier les agents de la commune qui se sont mobilisés pour l'organisation de ces élections soumises à des contraintes assez lourdes ; les agents chargés de l'installation des bureaux de vote qui ont dû tout mesurer du fait de la double élection et du respect de la distanciation ; les agents du service population et notamment Carole PEROT qui a dû passer de nombreux appels pour trouver des personnes disponibles et volontaires en tant qu'assesseurs ; les agents venus le soir pour assurer la partie administrative et la fermeture des bureaux.

**2/ Le Tour de France :**

Mme BOURDAIS-GRELIER indique que le groupe d'opposition a été interpellé par plusieurs noyalais sur l'absence de diffusion d'images de Noyal-sur-Vilaine à la télévision.

Mme LE MAIRE ayant prévu d'évoquer ce point au titre des remerciements, fait le retour aux élus du passage du Tour de France sur la commune. C'est à priori, la première fois que le Tour traverse le centre-ville. Cet événement a connu un vif succès auprès du public qui s'est déplacé en nombre. Le temps était également à l'unisson de cette ambiance festive. Petits et grands, jeunes et moins jeunes, étaient heureux de cette journée. Mme le Maire remercie les bénévoles qui se sont mobilisés à plusieurs niveaux pour assurer la sécurité aux intersections des routes et des rues, gérer les nombreuses animations et rénover le grand vélo qui a retrouvé un air de jeunesse.

Si la commune de Noyal-sur-Vilaine a été mise à l'honneur à la télévision, ce n'était pas à la hauteur des attentes de tous et il y a un peu de déception. Mme le Maire précise cependant que le choix des plans télévisuels est exclusivement du choix de France 2. Ceux qui ont eu la chance de regarder la course sur Eurosport ont pu voir le passage des coureurs sur la commune. Elle indique en outre pour taire la rumeur, que les communes n'achètent pas les plages de diffusion et ne payent pas pour passer à la télévision. Seules les communes « villes étapes » participent financièrement et de façon non négligeable. Comme tout le monde, Mme LE MAIRE aurait aimé avoir un gros plan sur la commune mais ça n'a pas été le cas. Il reste des photos et la diffusion télévisée n'est pas le plus important de cette journée. Ce qu'il faut retenir, ce sont les bénévoles, associations qui se sont retrouvés, les familles qui ont pu en profiter ou les écoles qui ont pu participer. Mme LE MAIRE estime que c'est ce côté festif qu'il faut effectivement retenir ; il est d'autant plus important au regard de la situation sanitaire. Il est à souhaiter pouvoir organiser de telles manifestations sans difficultés dans les mois à venir. Cette journée était pleinement réussie. Mme LE MAIRE remercie les services techniques et la police municipale, très mobilisés sur l'organisation qui a demandé un travail important de préparation en amont. Elle remercie également M. CASADO qui a supervisé la coordination avec Mme HOUIZOT. M. CASADO a été régulièrement en contact avec la gendarmerie et les organisateurs quant à la protection nécessaire à certains endroits, tout n'étant pas pris en charge par les équipes du tour. Mme LE MAIRE salue également le travail et la créativité des services techniques pour la décoration des parterres à divers endroits. Elle note que toutes ces décorations ont été faites à partir d'anciens vélos donnés par les habitants et de fonds de pots de peinture qui restaient à l'atelier. En recyclant, ils ont réussi à faire quelque chose de beau et de très original.

**3/ Terre de Jeux :**

Mme LE MAIRE informe le Conseil Municipal de la récente labellisation de la commune en « Terre de jeux 2024 » dans le cadre des jeux olympiques. Ce label reconnaît le travail fait par la commune au niveau du sport, par la réalisation d'équipements, l'accompagnement des associations, les actions envers le sport mais également à destination des jeunes. Le dossier a donc été retenu dans cet axe. Les autres communes du territoire ont également postulé et seule la commune de Châteaugiron n'a pas encore été retenue. L'objectif, en mutualisant les moyens, est de poursuivre le développement des structures et faciliter la pratique du sport pour tous. Ce label sera affiché et les communes du territoire porteront des actions à ce titre jusqu'aux jeux olympiques, voire peut-être au-delà.

#### **4/ Subventions :**

Mme LE MAIRE informe les élus de l'attribution de deux subventions. Elle remercie les services, toujours à l'affut des aides correspondant aux projets et réactifs sur les montages des dossiers souvent très précis et à valider dans des délais très courts. Même si cette fois, deux dossiers ont été retenus, Mme LE MAIRE rappelle que malgré tout le travail réalisé, rien n'est acquis à l'avance. Il s'agit pour le premier dossier, d'une subvention sur l'appel à projet "investissement transition écologique et numérique" porté par la DRAC (Ministère de la Culture) pour doter L'intervalle (Centre culturel et Médiathèque) de consoles lumière / projecteurs LED / boucles malentendants axés "transition écologique", "développement de l'accessibilité et inclusivité du public". Le taux de subvention de 70 % est conséquent sur les 18.000 € HT d'investissement. Ces acquisitions étaient fléchés mais pas prioritaires. Cette subvention a permis de les réaliser plus vite que prévu. L'utilisation de projecteurs LED permettra en outre de faire des économies d'énergie. La deuxième subvention concerne l'Agence de l'Eau. La commune a pu obtenir cette aide exceptionnelle dans le cadre du plan de relance. Il s'agit d'une subvention de 60% pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rues Monnoyeur et de la Planche Grégoire. La commune recevra ainsi 119.500 € sur 199.165 € HT de travaux engagés.

#### **5/ Restaurant scolaire :**

M. DETRAIT rappelle l'organisation actuelle du temps méridien en raison du protocole sanitaire du 1<sup>er</sup> février applicable dès la semaine suivante. Il s'agissait de la 6<sup>ème</sup> organisation du temps méridien dans le cadre de l'urgence sanitaire. La principale adaptation de ce protocole était le maintien d'une distance de deux mètres entre les tables occupées par des classes différentes au restaurant scolaire. A partir du 8 février, il n'était donc plus possible d'accueillir 14 classes dès le 1<sup>er</sup> service, mais uniquement 10 classes. Les mini-cantines maternelles n'étaient pas impactées.

A ce jour, les services ne savent pas si un nouveau protocole va être proposé à la rentrée scolaire. Ainsi les agents et la municipalité ont-ils travaillé plusieurs scénarii qui intègrent différentes variables telles que les différents protocoles de distanciation au sein du restaurant (2 m ou 1 m), la composition des effectifs scolaires de la rentrée, les contraintes horaires de chaque établissement scolaire, le rythme des enfants et les habitudes des familles. Le 1<sup>er</sup> juin 2021, les scénarios élaborés ont fait l'objet d'une présentation devant les représentants des associations de parents d'élèves des écoles la Caravelle et Saint-Augustin, en présence des deux directrices d'établissements. Sur cette base de concertation, deux scénarii pertinents ont été identifiés. Le 16 Juin, les membres de la commission « Vie scolaire, enfance jeunesse, citoyenneté » ont rendu à l'unanimité, un avis favorable pour la mise en œuvre de ces scénarios à partir de la rentrée. M. DETRAIT rappelle que l'objectif de la collectivité est de garantir à tous les enfants scolarisés sur la commune, un repas chaud et équilibré dans un environnement permettant le respect de la réglementation sanitaire.

=> La première situation du temps méridien, est un scénario avec le non-brassage et la distanciation de deux mètres. Le premier service accueillera au restaurant de 12H00 à 12H55, les classes de CP, CE1, CE2 de l'école la Caravelle, ainsi que les classes de CE1 et CE2 de l'école Saint-Augustin. Les classes de CP de Saint-Augustin déjeuneront au second service de la mini-cantine, à partir de 12H25, en même temps que leurs camarades de grande section. Le deuxième service accueillera au restaurant scolaire, de 13H00 à 13H40 ou 13H50 pour la Caravelle, les classes de CM1, CM2 de l'école Saint-Augustin, ainsi que les classes de CM1, CM2 de l'école la Caravelle. Il n'y pas de changement pour les mini-cantines.

=> La deuxième situation tient toujours compte du non-brassage mais en revenant à une distanciation d'1 m entre les classes. Au premier service, il sera possible d'accueillir au restaurant sur le même horaire (12H00-12H55), les classes de CP, CE1, CE2 et de CM1 de l'école la Caravelle, ainsi que les classes de CE1, CE2 et CM1 de l'école Saint-Augustin. Le deuxième service accueillera au restaurant scolaire de 13H00 à 13H45 ou 13H50 pour la Caravelle, les classes de CM2 de l'école Saint-Augustin, les classes de CM2 de l'école la Caravelle, ainsi que les classes de double niveau CM1-CM2. Ce deuxième scénario, comme le premier ne génère pas de changement pour les mini-cantines.

Mme LE MAIRE remercie M. DETRAIT pour la concertation qu'il a menée pour apporter des réponses et une solution à l'organisation de ce temps du midi. Elle remercie également les directrices des écoles qui se sont mobilisées et les agents qui font le maximum dans ce contexte difficile pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions et que ce temps du midi reste convivial, aussi bien au restaurant scolaire que sur le temps périscolaire.

#### **6/ Démarche participative**

Mme LE MAIRE, concernant l'aménagement cyclable / liaison douce prévu sur la rue Francis Monnoyeur, indique que le projet a été mis en ligne sur le site Internet de la ville, la page Facebook et l'application Smartphone qui permet d'avoir un lien facile et rapide avec la commune. Chacun peut s'exprimer et poser des questions. Cela concerne tous les habitants pas seulement les riverains qui ont été informés directement. Il est important que tous les habitants puissent accéder au projet et puissent nous interpeller ou nous suggérer des idées. Nous sommes ouverts au dialogue.

## **7/ Remerciements :**

- Réunion de quartier au Chêne Creux : Mme LE MAIRE remercie les habitants qui se sont déplacés le samedi 12 juin pour échanger avec les élus et transmettre leurs remarques sur leur quartier. Ce moment est important en matière de démarche participative et de rencontre de proximité avec les habitants ;

- Rendez-Fou :

Mme HELSENS fait le bilan de la manifestation qui s'est déroulée le samedi 12 juin. C'était une journée conviviale sous le soleil, qui a permis d'accueillir les familles, les enfants -petits et grands- et des artistes de différents univers. Elle remercie Magali JULIEN et toute son équipe pour l'organisation de cet évènement qui était pourtant incertain, en prévoyant différents scénarios en cas de restrictions sanitaires. Cette crise sanitaire a été très compliquée pour tout le monde et pour le service Culture en particulier. Les artistes étaient heureux d'être là et de proposer leurs spectacles au public ; cela n'était pas arrivé depuis longtemps. Pour que ce temps de partage et de joie se passe en toute sérénité, les bénévoles ont su gérer la jauge imposée. Parmi eux, il y avait des agents, les familles des agents, des jeunes noyalais et des nouveaux arrivants qui avaient postulé spontanément pour donner un coup de main. Ils étaient subjugués de voir ce qui pouvait être proposé dans une commune de cette taille. Le lendemain, c'est le Printemps du cirque organisé par la Communauté de Communes qui a assuré le spectacle et les propositions artistiques ont été très appréciées. Cette journée très ensoleillée s'est terminée en musique. L'équipe se projette déjà sur le Bal Fou de l'année prochaine, intermède au prochain Rendez-Fou qui fera son retour dans deux ans.

Mme LE MAIRE s'associe à Mme HELSENS et adresse ses remerciements à l'ensemble des acteurs de cet évènement culturel. Ce sont 700 personnes qui sont venues sur le site pour voir ces spectacles qui, elle le rappelle, étaient entièrement gratuits, la commune les prenant à sa charge. En raison du laps de temps très court pour organiser cette manifestation, seulement deux associations ont pu également être présentes. Mme LE MAIRE remercie beaucoup les membres du Repair Café (très contents de reprendre leur activité d'entraide et de réparation d'objets souvent voués à être jetés) et de l'association Noyal Accueil qui ont réalisé de délicieuses verrines. Elle remercie également les différents partenaires, entreprises et commerçants, présents pour soutenir le Rendez-Fou.

Mme LE MAIRE indique également que l'animation du lendemain, le dimanche 13 juin, était offerte par le Pays de Châteaugiron Communauté aux habitants du territoire. En raison de la crise sanitaire, la manifestation « Cirque ou Presque » n'a pas pu avoir lieu en 2020. En soutien aux artistes, il a été décidé d'organiser une manifestation dans chaque commune de la Communauté de Communes. C'est ainsi qu'est né « le Printemps du Cirque ». L'association des deux manifestations sur le même week-end a permis de mutualiser les structures mises en place.

Mme HELSENS fait également part du vif succès de la braderie de la médiathèque qui a attiré des personnes de tout le territoire. Le Kulture Truck qui a déambulé pendant le mois de mai dans les différentes communes, les écoles, les collèges, les EHPAD a également été un bon moyen de communication pour le Rendez-Fou et a permis d'attirer du public.

Mme le Maire rappelle que le Kulture Truck est né de l'idée du centre culturel de proposer des impromptus sur le marché suite au confinement. Un artiste trouvant l'idée intéressante a lancé le projet d'une petite scène mobile dans l'esprit des Food Trucks. Ainsi, L'intervalle dans le cadre de la création et du soutien aux artistes, via la DRAC, a permis la création de ce nouveau mode de diffusion de la culture. Les EHPAD ont trouvé cela très intéressant parce qu'il n'est pas simple parfois de déplacer les résidents. La Communauté de Communes s'est associée à cette idée initiée par L'intervalle et a également participé financièrement à hauteur de 3.000 € pour que ce Culture Truck puisse se produire sur tout le territoire. Mme LE MAIRE salue cette belle initiative qui montre bien qu'en mutualisant et en travaillant tous ensemble, on arrive à élargir le champ des possibles.

## **8/ Agenda**

- Exposition en Mairie : Mme Bernadette ALIS, artiste noyalaise, expose jusqu'à la fin juillet. Le hall d'exposition retrouve des couleurs et les artistes vont pouvoir à nouveau investir cet espace dans les mois à venir. Mme LE MAIRE invite les élus à venir découvrir cette exposition. Il est également possible d'acheter les œuvres, le produit de la vente devant être reversé à une association que Mme ALIS soutient à Madagascar.

- Conseil municipal : les lundis 20 septembre, 8 novembre et 13 décembre

- Conseil communautaire : le jeudi 8 juillet

- Dimanche 11 juillet : 2<sup>ème</sup> édition du Brunch de l'été au parc du Chêne joli. Mme le Maire, rappelle que la 1<sup>ère</sup> édition en 2019 avait connu un vif succès. Malheureusement, en raison des circonstances sanitaires, cette manifestation n'avait pas pu avoir lieu en 2020.

- Samedi 4 septembre : Forum des associations, salle Nominoë, de 9 à 13 heures.

- *Vendredi 10 septembre, à 20H00 : la Chouette soirée permettra de découvrir la programmation de la saison culturelle de L'intervalle. La soirée est gratuite mais sur réservation. Mme LE MAIRE informe du relooking du site de L'intervalle qui permet à présent de consulter l'offre de spectacles, de réserver et payer en ligne.*

- *Samedi 11 septembre : accueil des nouveaux Noyalais (lieu à déterminer).*

- *Samedi 18 septembre : les Journées du patrimoine permettront au public de découvrir la salle Vitalia l'après-midi. Les modalités d'organisation de cette visite seront communiquées à la rentrée. Mme le Maire informe de l'utilisation de cette salle par plusieurs associations à la rentrée. Elle rappelle que les créneaux sont partagés entre les communes du territoire.*

*Avant de clore la séance, Mme LE MAIRE souhaite d'excellentes vacances bien méritées aux élus et aux noyalais. Tout en étant optimiste, elle invite chacun à la prudence dans cette période encore incertaine.*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H01.

Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme le Maire,  
Marielle MURET-BAUDOIN**